



Saint-Liboire

## AVIS

PRENEZ AVIS QUE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 374-24 SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL EST SAISI D'UNE DEMANDE VISANT :

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**210-216, RUE SAINT-PATRICE SAINT-LIBOIRE – LOTS 1 345 322, 5 087 047 et 5 087 048**

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

Le comité de démolition statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 210-216, rue Saint-Patrice.

Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de ville au 151 rue Gabriel suite 102.

Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au 17 mai 2026, 23 h 59, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse courriel [dg@st-liboire.ca](mailto:dg@st-liboire.ca).

Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du 20 mai 2026, à 18 h 00, à l'Hôtel de ville au 151 rue Gabriel suite 102. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Donné à Saint-Liboire, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 2026.

  
**Sylvain Laplante**  
**Directeur général**